



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations de vote

Question écrite n° 106769

Texte de la question

Mme Brigitte Le Brethon souhaite interroger M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur ses intentions en matière de vote par internet. La démocratie risque de s'user lorsque l'on ne s'en sert pas. Or l'abstention aux différentes consultations électorales est en progression depuis quarante ans. À titre d'exemple, pour les premiers tours des seules élections présidentielles, l'abstention était de 15,25 % en 1965, de 18,91 % en 1981, de 21,62 % en 1995 et de 28,40 % en 2002. Alors que se développent les moyens modernes de communication, notamment via l'internet, moyens particulièrement utilisés par les jeunes Français, elle lui demande s'il est favorable à l'utilisation de ce vote par internet pour les consultations électorales à venir et, dans l'affirmative, les mesures et initiatives qu'il entend prendre pour instituer cet e-vote.

Texte de la réponse

Le vote par Internet a été expérimenté lors du renouvellement partiel du Conseil supérieur des Français de l'étranger en 2003 dans les circonscriptions des États-Unis et en juin 2006 pour l'élection des membres de l'assemblée des Français de l'étranger dans la zone Europe-Asie-Levant. Lors de cette dernière élection, 10 200 électeurs ont voté par Internet, ce qui représente près de 14 % du total des votants. L'expérimentation a donné satisfaction sur le plan technique. En revanche, la participation enregistrée a été moins importante qu'attendue. À cet égard, la complexité des procédures d'inscription et de vote a sans doute dissuadé nombre d'électeurs d'y recourir. L'expérience menée ne doit donc pas conduire à écarter a priori le vote par Internet. Toutefois, son extension à des scrutins de plus grande ampleur mérite de faire l'objet de nouvelles expérimentations. En tout état de cause, tout développement significatif du vote par voie électronique relève du domaine de la loi et serait donc soumis à l'approbation des assemblées après un débat devant le Parlement.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Le Brethon](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106769

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10518

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13367